



## **REGLEMENT DU CHALLENGE DOUBLETTE DE DISTRICT OUEST ETE 2010.**

Version du 07 Avril 2010

**Article 1.** Il est créé un Championnat de district par équipes rassemblant des doublettes composées de joueurs de toutes catégories en possession d'une licence .toutefois les possesseurs d'une licence B sont limités suivant le règlement de la F.B.F.P.

### **Composition des équipes :**

**Article 2.** Sont qualifiés pour la finale les joueurs provenant d'un même club du district et formant une doublette homogène. Toutefois le club de Lutosa est autorisé à mixer avec le club de Ath afin d'obtenir le nombre d'équipes imposées. Cette dérogation ne sera plus valable à partir de 2011.

**Article 3.** Le classement général ne reprendra que les équipes homogènes des clubs du district ouest.

**Article 4.** Pour justificatifs, lors de chaque concours repris dans le challenge, les joueurs doivent être en possession de leur licence en cours pour l'année. Les clubs y participant doivent être en ordre de cotisation à la FBFPP et à la province du Hainaut.

### **Article 5. Réserve**

**Article 6.** Les clubs participant à ce challenge doivent obligatoirement être représenté par minimum 2 équipes (4 joueurs) à chaque concours du challenge.

### **Déroulement du championnat :**

**Article 7.** Le challenge de district est placé sous l'autorité du comité de district. La formule établie lors des concours du challenge est reprise en point 11. Dix (10) concours reprenant un challenge annuel d'été avec un classement par équipe et individuel. Un concours sera organisé dans chaque club. La 11ème journée sera le jour de la finale qui reprendra les 32 premières équipes du classement général..

Pour rappel : Vous devez prévoir : un responsable de table et un secrétaire  
un arbitre du jour (personne de votre choix)  
un délégué représentant la province sera présent

Le responsable de table, le délégué officiel et le secrétaire constituent le jury et sont les seuls habilités à trancher en cas de litige – ils exercent ce jour une fonction officielle

.Le club organisateur doit fournir trois tickets boissons et un sandwich pour le représentant de la province.

Compléter et signer les documents qui vous seront remis par le délégué de la province – (liste des participants – classement)

Y relater brièvement si des faits de match sont à signaler.

Les membres du jury ne peuvent participer au tournoi du jour.

**Article 8.** Le comité de district établit le calendrier du championnat en commun accord avec les clubs participants. Les inscriptions sont clôturées à 14h00 (jet du but à 14h30).

## **Déroulement des tournois :**

**Article 9.** Les rencontres se déroulent selon les textes et règlements officiels de la F.I.J.P.

**Article 10.** Les équipes d'un même club ne peuvent pas s'opposer lors du premier tour du tournoi selon possibilité.

**Article 11.** Les tournois se dérouleront comme suit : 4 tours. Le premier tour se fera en tirage intégral puis victoire contre victoire. Aucun remontant, en cas d'impair, un blanc sera tiré avec dans ce cas une victoire (13/7). Une équipe ne peut être blanc qu'une fois lors d'un tournoi.

Le classement sera établi sur base du nombre de victoires et en cas d'égalité de l'avérage. Toutefois pour établir le classement final déterminant les qualifiés à la journée finale, une enveloppe sera tirée au sort en fin de tournoi comprenant chacune 1 tour 1 à 4). L'avérage du tour tiré au sort ne sera pas comptabilisé lors de l'établissement du classement final.

## **Délégués :**

**Article 12.** La liste des délégués s'établit comme suit :

- H08 LEFEBVRE BRIGITTE ⇒ CHEMINOTS
- H10 DASSONVILLE DANIEL ⇒ T.P.C
- H12 à déterminer ⇒ LESSINES
- H13 à déterminer ⇒ LUTOSA
- H21 FAUCHART HENRI ⇒ MONS
- H23 à déterminer ⇒ PC TERTRE
- H24 BRANQUART CLAUDY ⇒ ELOUGES
- H26 à déterminer ⇒ ATH
- H30 MAHIEUX STEVE ⇒ SCALDIS
- H32 à déterminer ⇒ ESPERANCE
- H33 à déterminer ⇒ B.S.C

## **. Compensations :**

**Article 13.** Lors d'un tournoi, si un club ne présente pas les équipes nécessaires au bon déroulement du challenge, la mise des joueurs sera versée sur le compte du district c'est-à-dire 6€ par joueurs manquant + une compensation de 10€, 4€ par joueur manquants lors du tournoi sera reversé par le district au club organisateur pour son manque à gagner.

Les compensations pour équipe(s) manquante(s) devront être versées dans la semaine qui suit le déroulement du tournoi concerné sur le compte 370-0014335-66 de la F.B.F.P Hainaut avec mention « compensation club Hxx tournoi du (date) »

## **Classement :**

**Article 14.** Le classement final sera uniquement établi pour les équipes homogènes .Un classement individuel sera réalisé sans tenir compte des points de participation

**Article 15.** Réserve

**Article 16.** Le délégué du jour, doit indiquer sur la feuille de match les numéros de licences des joueurs participants au challenge ainsi que leurs noms et clubs. Il devra faire parvenir par mail au président sportif de la province monsieur Calonne Yannick ainsi qu'au responsable du challenge monsieur Comblez Jean-Pierre, la feuille de match avec le classement final de la journée aux adresses suivantes: [fa051896@skynet.be](mailto:fa051896@skynet.be) et [jp\\_comble58@hotmail.com](mailto:jp_comble58@hotmail.com)

**Article 17.** A l'issue de chaque rencontre sont attribués les points suivants : 0V : 0 points, 1V : 1 point, 2V : 2 points, 3V : 3 points, 4V : 4 points. De plus, 2 points de participation seront attribués à chaque doublette homogène. Le classement intermédiaire et final du challenge sera fait en fonction du total des points accumulés par chaque équipe. En cas d'égalité la place est calculée sur l'avérage.

En cas d'abandon lors d'un tournoi, aucun point de participation ne sera attribué.

**Article 18. Journée finale :** Une journée finale sera organisée pour les équipes uniquement à la fin du challenge (date et club à définir lors de le l'établissement du calendrier) avec les 32 premières équipes. Aucune mise ne sera réclamée lors de la journée finale. Un joueur ne pouvant être présent peut se faire remplacer par un membre de son club ce jour là à condition qu'il ne soit pas dans les 32 premières équipes du classement final du challenge et qu'il ai au moins participé à 2 journées de challenge. Elle sera organisée en 8 poules de 4. En cas d'absence d'équipes , des poules de 3 peuvent être composées. Dans la mesure du possible, une seule équipe par club par poule.

A l'issue de la phase de poules, les équipes sont versées dans les catégories suivantes :

- Catégorie Honneur ( 2 victoires en poule)
- Catégorie Consolante ( 1 ou 0 victoire en poule)

Après tirage au sort des rencontres, un premier tour est organisé dans chaque catégorie.

2 nouveaux groupes sont créés à l'issue des rencontres

-catégorie 1 (vainqueur cat honneur)

-catégorie 2 (perdant cat honneur)

-catégorie 3 (vainqueur cat consolante)

-catégorie 4 (perdant cat consolante)

Ensuite ¼ , ½ et finale dans chaque catégorie.

Cette formule a pour avantage que chaque équipe jouera au moins 4 tours sur la journée.

**Article 19.** Les clubs pouvant participer à ce championnat sont les suivants :

H08 : Pétanque Montoise – H10 : PC Tertre – H12 : PC Lutosa – H13 : PC Pays d'Ath – H21 : PC Cheminots  
H23 : PC Esperance – H24 : BSC – H26 : PC Lessines – H30 : Tournai pétanque club – H32 : PC Scaldis – H33 : PC Elouges

Dans la semaine suivant son tournoi, le club organisateur verse 2€ par joueur inscrit dont 1€ prélevé sur les mises de chaque joueur sur le compte 370-0014335-66 de la F.B.F.P Hainaut avec mention « inscriptions tournoi club Hxx du (date) »

**Classement du challenge :**

**Article 20.** Un classement général intermédiaire sera mis à jour à la suite de chaque journée.

**Journée finale.**

**Article 21.** Le club recevant la journée finale a le droit d'organiser un concours connexe.

**Article 22.** Les 32 premières équipes du classement général comptabilisé lors de la dernière journée du challenge seront qualifiées pour la journée finale. En cas de doublons de présence d'un même joueur dans plusieurs formations ayant participé au challenge, ce sera la formation la mieux classée qui sera prise en compte pour la journée finale (d'où l'importance de participer un maximum de fois avec le même partenaire, ceci n'est pas une obligation). Attention, la qualification pour la journée finale est basée sur le classement des différentes doublettes. Voir exemple ci après.

EXEMPLE :	Formations	Points	Qualifiés
	A+B	30	OUI
	C+D	29	OUI
	E+F	28	OUI
	A+G	27	NON
	H+I	26	OUI
	J+K	25	OUI
	G+L	24	OUI
	E+K	24	NON
	K+M	23	NON

Dans ce cas présent la formation « A+G » ne sera pas qualifiée, le joueurs « A » oui puisqu'il aura obtenu sa qualification avec le joueur « B » puisque cette formation sera la mieux classée. La formation « A+G » non puisque son partenaire « A » sera mieux classé avec un autre partenaire en l'occurrence le joueur « B ». Le joueur « G » sera qualifié si sa présence est dans une des autres équipes qualifiables comme indiqué sur le tableau ci-dessus (la formation G+L) avec un autre partenaire n'étant pas déjà qualifié.

**Article 23.** La journée finale débute à 10H précise ' jet du but'. Les équipes qualifiées pour la journée finale doivent être présentes sur les lieux au moins 1/2H avant donc à 9H30 afin d'établir le tirage des poules. Le club recevant la journée finale peut prévoir un repas le midi, barbecue ... (non obligatoire).

**Article 24.** Lors de la journée finale, les joueurs d'une même équipe doivent porter une tenue identique obligatoire. A défaut, ils ne seront pas autorisés à jouer.

#### **Prix lors de concours de challenge et indemnités de la journée finale :**

**Article 25.** La mise par participation sera de 6€ par joueur (repris dans le challenge ou pas) par concours repris dans le challenge. Après déduction faite suivant art.19, il reste 5€ de mise par joueur au club organisateur afin de faire sa table.

**Article 26.** Le club recevant la journée finale devra verser une indemnité au district de 1€ par joueur présent au plus tard 15 jours avant le jour de la finale

**Article 27.** Les prix ou récompenses lors des concours : Libre choix aux clubs sur base de minimum 5€ par joueur.

**Article 28.** Lors de la journée finale, le premier homme et la première dame au classement individuel qui ne sont pas repris dans les équipes qualifiées recevront chacun un prix d'une valeur de 20€ prélevés sur le total des mises et compensations versées par les clubs. Ils devront être présents lors de la remise des prix le jour de la finale pour recevoir leur récompense.

**Article 29.** Remise des prix lors de la journée finale : indemnités réparties comme suit:

.Sur base de 4 joueurs par club x 11 clubs x 10 journées x 2€ + 64€ (remis par le club organisateur de la journée finale 32 x 2€) - 40€ (classement individuel) = 904€.

904€ : Total mises (sans tenir compte des éventuelles compensations)

CATEGORIE HONNEUR				CATEGORIE CONSOLANTE			
Catégorie 1		Catégorie 2		Catégorie 3		Catégorie 4	
1	10%	1	7,2%	1	5,5	1	5
2	5,5%	2	5%	2	4,5%	2	4,2%
3	4,7%	3	4%	3	3%	3	2%
3	4,7%	3	4%	3	3%	3	2%
5	2%	5	1,65%	5	1,4%	5	1,1%
5	2%	5	1,65%	5	1,4%	5	1,1%
5	2%	5	1,65%	5	1,4%	5	1,1%
5	2%	5	1,65%	5	1,4%	5	1,1%

Correspondance en espèces sur base de 904 € après ajustement

CATEGORIE HONNEUR				CATEGORIE CONSOLANTE			
Catégorie 1		Catégorie 2		Catégorie 3		Catégorie 4	
1	90 €	1	60 €	1	50 €	1	40 €
2	60 €	2	50 €	2	40 €	2	30 €
3	40 €	3	30 €	3	24 €	3	20 €
3	40 €	3	30 €	3	24 €	3	20 €
5	20 €	5	18 €	5	14 €	5	12 €
5	20 €	5	18 €	5	14 €	5	12 €
5	20 €	5	18 €	5	14 €	5	12 €
5	20 €	5	18 €	5	14 €	5	12 €

Exemple pour 1600€( après ajustement )

CATEGORIE HONNEUR				CATEGORIE CONSOLANTE			
Catégorie 1		Catégorie 2		Catégorie 3		Catégorie 4	
1	160 €	1	110 €	1	90 €	1	80 €
2	90 €	2	80 €	2	70 €	2	60 €
3	75 €	3	65 €	3	50 €	3	30 €
3	75 €	3	65 €	3	50 €	3	30 €
5	40 €	5	25 €	5	20 €	5	20 €
5	40 €	5	25 €	5	20 €	5	20 €
5	40 €	5	25 €	5	20 €	5	20 €
5	40 €	5	25 €	5	20 €	5	20 €

**Article 30. Réserve**

**Article 31.** Dans le cas où il n'y aurait pas 32 équipes dans le classement par équipes afin de réaliser la journée finale comme indiqué ci-dessus, le(s) premier(s) joueur(s) dans le classement individuel et n'étant pas dans une équipe présente dans les 32 doublettes, se verrait le droit de participer à la journée finale avec un joueur de son choix et de son club à condition qu'il ne soit pas lui-même présent dans les équipes disputant la journée finale et qu'il ait participé à au moins 2 journées de challenge.

**Article 32.** Une réunion de district sera convoquée si nécessaire à la moitié du challenge (date et lieu à définir) afin de vérifier le bon fonctionnement de celui-ci. .

**Article 33.** En fin de challenge, une même réunion sera convoquée si nécessaire.

**Article 34.** Les éventuels litiges sont soumis au jury de district. Par dérogation reçue du CE Provincial ; ce jury a un pouvoir disciplinaire. Ce jury n'a d'action que dans le cadre du challenge. Il agit en conformité avec les règlements provinciaux et fédéraux.

Ce jury sera composé des personnes suivantes :

Comblez Jean-Pierre  
Gilain Jean-Pierre  
Moins Marc

**Ce règlement a été approuvé en réunion de district le 7 Avril 2010 et ne sera plus modifié.**